

Mémoire des Archives populaires de Pointe-Saint-Charles

Portant sur le Projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal

Les Archives populaires de Pointe-Saint-Charles est un organisme sans but lucratif qui a pour but de préserver l'histoire communautaire du quartier de Pointe-Saint-Charles et de la rendre accessible à la population dans un souci d'éducation populaire. Nous concentrons nos recherches et activités sur l'histoire populaire et communautaire, des années 1950 à aujourd'hui.

Les Archives populaires croient en l'importance de conserver le patrimoine social de Pointe-Saint-Charles et de le promouvoir. Nous désirons transmettre les traditions communautaires afin que la population développe un sentiment d'appartenance à son quartier. Plus ce sentiment est fort, plus la vie de quartier s'en ressent de façon positive. Nous sommes convaincus qu'une population qui connaît son histoire s'implique dans son milieu et en comprend les enjeux.

Le quartier de Pointe-Saint-Charles est reconnu pour son rôle précurseur dans le développement de l'action communautaire au Québec depuis les années 1950. Il ne s'agit pas pour autant d'une histoire strictement locale, puisque c'est aussi l'histoire du Québec. D'une part, le réseau des CLSC et celui de l'aide juridique, deux services provinciaux, sont directement inspirés de l'expérience de Pointe-Saint-Charles. D'autre part, ce coin de Montréal, par ses organisations, ses prises de position et ses interventions, s'est forgé une solide réputation de défenseur des droits des plus démunis. Aujourd'hui encore, Pointe-Saint-Charles est l'emblème d'une vie communautaire riche et dynamique. Ce quartier, a aussi été le berceau de l'industrialisation. Il a subi durement les conséquences de la fermeture du canal de Lachine et des usines avoisinantes et la transformation du travail (informatisation, spécialisation, etc.).

Le contexte qui a mené à la création des Archives populaires de Pointe-Saint-Charles, illustre bien l'effet que peut produire l'appropriation du patrimoine lorsqu'une collectivité s'en occupe. En effet, les Archives populaires de Pointe-Saint-Charles sont nées lorsque anglophones et francophones ont réalisé que les documents illustrant l'histoire communautaire du quartier étaient conservés dans de piètres conditions. Ils ont constaté l'importance de conserver les témoignages des militantes et militants de la première heure. C'est alors qu'un comité de bénévoles s'est rencontré pour élaborer des moyens afin de pallier cette situation et l'organisme obtenait sa charte en février 1999.

Toutes les réalisations des Archives populaires de Pointe-Saint-Charles ont ainsi pour but de transmettre la richesse de l'histoire de Pointe-Saint-Charles. Que ce soit sous la forme

d'un livre sur l'histoire de l'action communautaire à travers les récits des militantes, ou par des ateliers, des expositions, des visites guidées du quartier sur l'histoire ouvrière liée au Canal de Lachine, nous combinons la préservation et la diffusion du patrimoine dans un souci d'éducation populaire.

Le présent mémoire s'inscrit donc dans cette vision de transfert des savoirs par l'éducation populaire. Pour nous, la conservation de l'histoire communautaire par la protection de ses archives est essentielle à toute diffusion. Les Archives populaires de Pointe-Saint-Charles saluent ce projet de politique du patrimoine ainsi que la préoccupation de la Ville de Montréal envers la protection du patrimoine.

Nous désirons par ce mémoire rappeler à la Ville de Montréal de ne pas oublier que son histoire et son patrimoine se sont créés et continuent à évoluer grâce aux actions de ses citoyens et citoyennes, que ce soit individuellement ou collectivement. Nous croyons que l'histoire d'une ville se développe par les histoires de la vie de quartier.

Notre réflexion portera essentiellement sur les préoccupations suivantes : constat de l'absence quasi systématique des enjeux liés au patrimoine mobilier; importance de reconnaître la complémentarité des différents patrimoines; importance de mieux définir la notion du patrimoine immatériel ainsi que les actions correspondantes; et demande que l'engagement financier pour la mise en œuvre de la politique soit mieux défini et davantage affirmée.

1. Absence des enjeux liés au patrimoine mobilier

La politique met l'emphase sur les collections municipales à protéger, en tant que patrimoine mobilier, mais le fait très peu sur les collections conservées et protégées par les partenaires de la Ville de Montréal sur tout son territoire. Ces collections, en particulier les fonds d'archives, devraient nécessiter une attention particulière dans cette politique puisqu'elles viennent soutenir les collections créées par la ville et qu'elles sont tout autant incluses dans la définition du patrimoine mobilier.

Alors qu'on retrouve une explication du patrimoine mobilier dans la section 5.2, « Montréal, propriétaire exemplaire » ainsi que les actions qui seront entreprises pour le protéger, ce patrimoine est absent de la section 5.3 « Montréal gestionnaire exemplaire ». Le patrimoine mobilier, défini dans le patrimoine culturel matériel, est pourtant très inclusif étant constitué des créations artistiques, des œuvres de culture populaire, des archives, des collections privées et publiques, des objets ethnologiques, du mobilier urbain, des monuments commémoratifs ou funéraires.

Il nous apparaît donc évident que le patrimoine mobilier doit également se retrouver dans la section 5.3: « la Ville de Montréal en tant que gestionnaire exemplaire » en l'intégrant systématiquement aux enjeux des patrimoines bâti, naturel, artistique et immatériel. Nous croyons qu'il faut non seulement avoir des traces de l'organisation municipale,

information que l'on retrouve d'ailleurs dans les archives de la ville, mais qu'il faut aussi en avoir sur l'organisation des groupes communautaires et des citoyens et des citoyennes de la Ville de Montréal. Les enjeux municipaux ainsi décrits dans la politique pourraient être transposés au niveau du patrimoine mobilier présent sur tout le territoire de la Ville de Montréal.

Pour nous, le patrimoine est un bien collectif qui doit être protégé. Il ne faudrait pas que la mise en œuvre de la politique privilégie la protection de certains types de biens alors que d'autres ne le seraient pas. Il serait inconcevable qu'une attitude discriminatoire s'opère dans l'histoire en évacuant la contribution du patrimoine mobilier des citoyens à l'histoire de Montréal. Cette préoccupation concerne bien entendu Pointe-Saint-Charles mais également tous les autres quartiers, chacun devant être reconnu et appuyé en tenant compte de sa spécificité et de son apport à l'histoire.

Nous souhaitons que le développement, le soutien et la commémoration de l'histoire populaire et ouvrière fasse partie intégrante du patrimoine de la Ville de Montréal. L'histoire des ouvriers et ouvrières, principalement l'histoire orale, a été négligée et sa conservation est en péril. Elle peut sembler moins prestigieuse que celle des grandes institutions ou de personnalités publiques mais en la protégeant et en la diffusant, l'histoire populaire crée un sentiment d'appartenance et de fierté qu'elle seule peut engendrer. Soulignons que le canal de Lachine ne représente pas seulement d'anciennes activités économiques, des édifices, de l'eau et des arbres mais également une population ayant contribué à l'histoire.

2. Reconnaissance de la complémentarité des différents patrimoines.

Nous croyons que tous les types de patrimoine doivent avoir leur place au sein de cette politique. À ce sujet, le Réseau Patrimoine Montréal représente une belle initiative de regrouper la diversité du patrimoine montréalais.

Les actions présentées dans la politique, spécialement dans la section Montréal - gestionnaire exemplaire, englobent bien tous les types de patrimoine, c'est-à-dire le patrimoine naturel, artistique, mobilier, immatériel. Cependant le patrimoine bâti y est tellement plus développé que cela nous questionne. Par exemple, nous comprenons mal que ne soit nommé que le patrimoine bâti, archéologique et paysager dans la section 5.3.1 « Les enjeux de la gestion » (p. 56-59), qui nous semble pourtant inclure plusieurs types de patrimoine. Même s'il ne s'agit pas d'une exclusion à proprement dit l'ensemble laisse une impression diffuse que la priorité va au patrimoine bâti. Il nous semble qu'un travail doit être fait pour définir de façon équitable les enjeux de gestion spécifiques à chaque type de patrimoine.

La Ville de Montréal doit reconnaître la complémentarité des différents patrimoines et aucun n'est plus important qu'un autre, même si certains patrimoines sont moins visibles. Il est compréhensible, en raison de sa visibilité, qu'une large place soit faite au patrimoine bâti mais cela ne devrait pas faire oublier la pertinence de l'ensemble des patrimoines même si cela peut demander davantage d'efforts pour les définir ou les délimiter. Par exemple, si personne n'avait conservé les fonds d'archives sur l'histoire du canal de Lachine et l'histoire orale des ouvriers et ouvrières, les usines du canal seraient perçues seulement comme des édifices se développant en condos, sans aucune perspective historique, donc sans potentiel de développement touristique.

3. Des actions qui correspondent mieux à la définition du patrimoine immatériel.

Le patrimoine immatériel se définit en « l'ensemble de créations, de savoirs et de pratiques encore vivants se rattachant à tous les aspects de la vie en société et portés par la mémoire populaire... » (p.30). La mission des Archives populaires de Pointe-Saint-Charles se rattache à ce type de patrimoine. En effet, nos archives sont constituées d'éléments de l'histoire orale, de l'histoire populaire, du savoir-faire communautaire, de l'histoire des gestes, des luttes et des actions de la communauté.

Cependant, dans les actions relatives à chaque enjeu de la politique, le patrimoine immatériel est souvent relié au mot « culturel ». Cette observation soulève une question fondamentale concernant la définition de ce patrimoine. Le mot « culturel » fait-il simplement opposition à « naturel » ou encore s'agit-il de la culture dans le sens artistique du terme ou même de la notion de patrimoine ethnoculturel montréalais ?

Certains détails des actions nous portent à croire que votre conception du terme « patrimoine culturel immatériel » a tendance à être dirigé vers les manifestations culturelles et artistiques et même aux activités ethnoculturelles. Notre intention n'est pas de nier leurs importances, mais plutôt que la définition du patrimoine immatériel inclut tous les aspects de la mémoire populaire de la société et, conséquemment, que les actions proposées prennent en considération cette diversité.

D'autre part, non seulement la section sur la mise en œuvre est très peu élaborée mais la place qu'occupe la question du patrimoine culturel immatériel y est plus que réduite. De fait, plusieurs éléments importants des pages précédentes (p.66-67) semblent exclus de la mise en œuvre pour ne conserver qu'une « vaste opération de documentation et d'analyse des manifestations et des porteurs du patrimoine culturel immatériel » (p.77). Cette section est manifestement un maillon faible de la politique.

4. Un engagement financier mieux défini par la ville pour la mise en œuvre de la politique.

La création d'une politique du patrimoine est une étape cruciale mais pour avoir un impact réel, sa mise en œuvre doit être accompagnée d'un soutien monétairement conséquent avec les initiatives et actions qu'elle contient. La politique fait largement usage des notions d'association, de création d'inventaire, de soutien et de collaboration. Toutes ces actions demandent nécessairement des ressources financières mais la politique ne semble pas en prévoir. Nous désirons rappeler que ces actions représenteront des charges supplémentaires de travail pour les organismes, notamment en ce qui concerne la constitution d'inventaire. De plus, dans l'état actuel des choses où des groupes comme le nôtre ont très peu de moyen, une promotion non adaptée à cette situation peut représenter une surcharge plutôt qu'un avantage.

Nous souhaitons que la Ville de Montréal reconnaisse notre expertise en tant que groupe impliqué dans la conservation et la diffusion du patrimoine. Pour nous cette reconnaissance est une façon concrète de mettre en pratique le concept de responsabilité partagée (états/citoyens, citoyennes) face à la protection du patrimoine.

Nous considérons que la Ville de Montréal détient une responsabilité quant au financement de ses partenaires, dont nous sommes. Ce soutien ne devrait pas se limiter à du financement ponctuel ou par projet mais plutôt contribuer au niveau du fonctionnement de base des organismes.

Nous considérons que la mise en œuvre de la politique nécessite un budget approprié et nous nous questionnons sur les intentions de la Ville de Montréal quant à son financement. Mis à part une mince allusion à «créer dans le budget municipal un fonds dédié à la conservation et la mise en valeur des biens municipaux d'intérêt patrimonial» (p.37) la politique est bien silencieuse quant à l'attribution de budget. Notre questionnement provient également de la structure même de la politique, soit en faisant la distinction entre Montréal comme propriétaire exemplaire versus gestionnaire exemplaire. Cette division signifiera-t-elle que seules les initiatives municipales seront soutenues ? Rappelons que la richesse du milieu du patrimoine montréalais provient de la combinaison des initiatives mises en place tant par la ville que par des organismes non liés aux structures municipales.

Nous encourageons la Ville de Montréal à appuyer non seulement des organisations individuellement mais aussi à appuyer le Réseau Patrimoine Montréal. Il s'agit pour nous d'une initiative louable qui fait la démonstration de la diversité et de la complémentarité des divers types de patrimoine.

Dans le contexte où aucune date ni précisions sur la nature du Programme de soutien au développement des organismes culturels montréalais, dont le volet 2 traite de la promotion des organismes en matière de patrimoine, ne sont encore annoncé pour 2005,

nous sommes en droit de nous interroger sur le soutien qu'accordera la Ville de Montréal à ses partenaires du milieu. Osons espérer que l'examen de ces programmes n'occasionne pas de retard. Rappelons qu'en 2004 la date de dépôt des demandes sous ce programme était à la fin de février, et que rien n'indique qu'il en sera ainsi en 2005.

En conclusion

Les Archives populaires de Pointe-Saint-Charles croient en l'importance de conserver le patrimoine social des citoyens et citoyennes et de le rendre accessible à la population. Nous sommes convaincus qu'une population qui connaît son histoire s'implique dans son milieu et en comprend les enjeux. Voilà pourquoi nous considérons que la politique du patrimoine est primordiale pour la conservation de l'histoire de Montréal et nous en saluons l'initiative.

Cependant, quelques inquiétudes émanent à suite à la lecture de la politique. Il serait nuisible que la politique aborde la protection du patrimoine mobilier seulement du point de vue des collections municipales car le patrimoine mobilier des citoyens et des citoyennes de Montréal est selon nous, tout aussi important. Rappelons que ce patrimoine mobilier vient soutenir les collections municipales et enrichir l'histoire et le patrimoine de Montréal. Il serait également très dommageable qu'un seul type de patrimoine, par exemple le patrimoine bâti, reçoive plus d'attention que les autres, en raison de sa visibilité. La Ville de Montréal doit donc reconnaître et affirmer la complémentarité des patrimoines et de leurs différents apports à l'histoire de Montréal. D'ailleurs, le patrimoine immatériel mérite une meilleure considération face à sa définition et aux actions entreprises dans la politique. Finalement, les Archives populaires de Pointe-Saint-Charles s'attendent, pour la mise en œuvre de la politique, à une reconnaissance et un support financier mieux défini aux initiatives de conservation du patrimoine par les organismes déjà existant dans le milieu et un appui au Réseau Patrimoine Montréal.